

Valeurs, jeux de règles, programmation des activités gymniques et artistiques en EPS

J.COASNE FSMS Valenciennes
joelle.coasne@univ-valenciennes.fr




« ...c'est la diversité des environnements dans lesquels

sont vécues les expériences individuelles et collectives, qui permet à l'EPS de participer de façon spécifique à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité et à l'autonomie.

En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle, l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté »

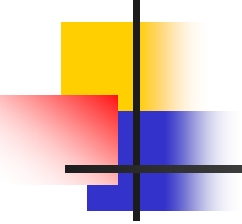
Programmes EPS 6ème BO n°29 du 18 juillet 1996



Selon le législateur, la règle sportive utilisée en EPS aurait d'emblée des vertus socialisantes chez nos élèves.

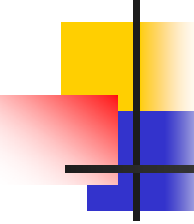
En effet, les règles sportives qui marquent la genèse de leurs pratiques sont porteuses de valeurs reconnues et partagées par le groupe social.

S'engager dans la pratique sportive c'est en accepter les contraintes et adhérer à leurs valeurs « implicites » nous dit P Goirand...



La règle et
les Activités
Physiques
Gymniques
Artistiques

A première vue...



Les activités gymniques et artistiques
sont deux cousines qui affrontent les
mêmes problèmes :

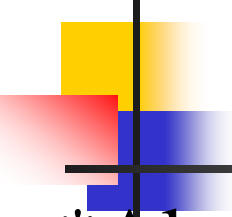
« Maîtriser des formes de corps pour les
donner à voir »

(B.Jeu les classe ces activités dans les « enfers féeriques »)

Ce qui pourrait les placer alors dans un
même groupe d'APSA

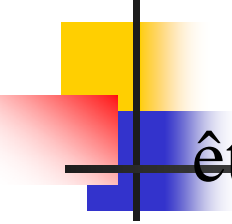
Mais...

Leur rapport à la règle est fondamentalement différent.



*Alors que le gymnaste entre d'emblée dans une activité sociale qui le place dans l'obligation d'organiser sa motricité autour d'une règle explicite car écrite (le code) pour **tous**. Sa pratique est autorégulée (règle-état comme contrainte et nécessité)...

*L'artiste, lui est placé devant la « page blanche » élabore progressivement **sa** règle qui structure en « négatif » son œuvre (R.Huesca). Sa pratique est autonome semble t'il.



On pourrait alors envisager ce schéma : les activités gymniques et artistiques pourraient être classées sur un axe organisé par le rapport à la règle

Les activités
gymniques



Règle écrite
par le groupe
qui exerce un
contrôle sur
l'individu



Les activités
artistiques



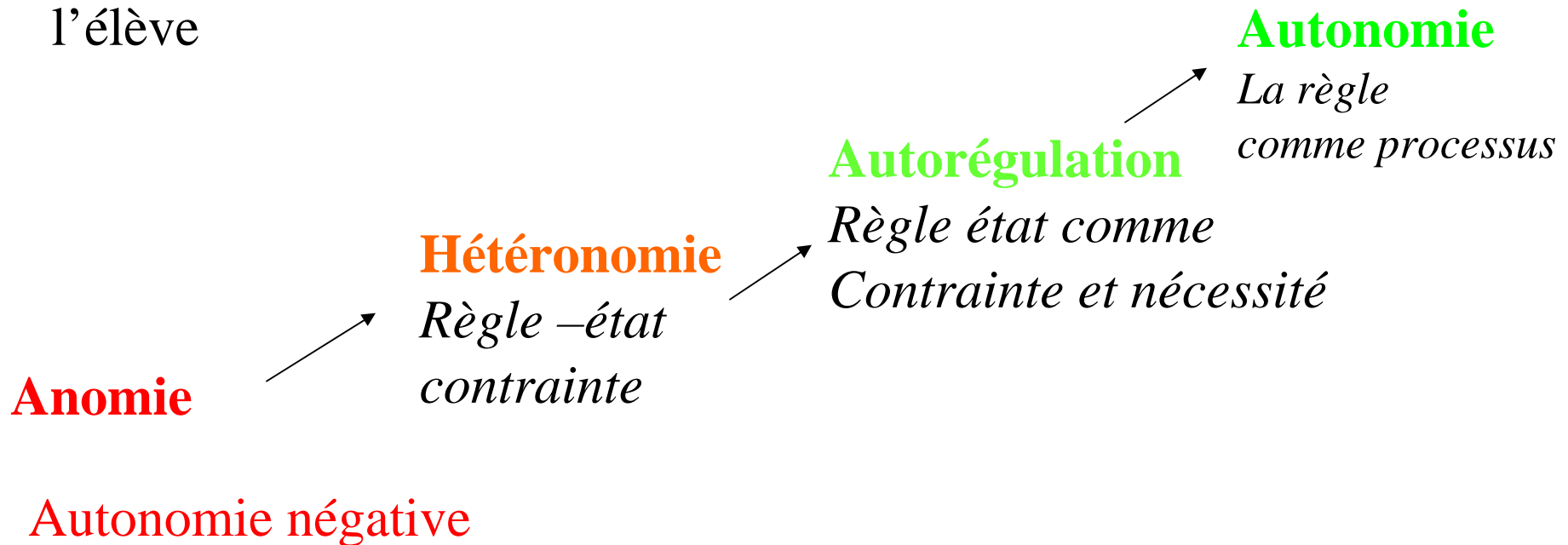
Règle construite
par l'individu
qui régule son
activité
de façon autonome

En EPS:

Si on s'appuie sur le schéma précédent

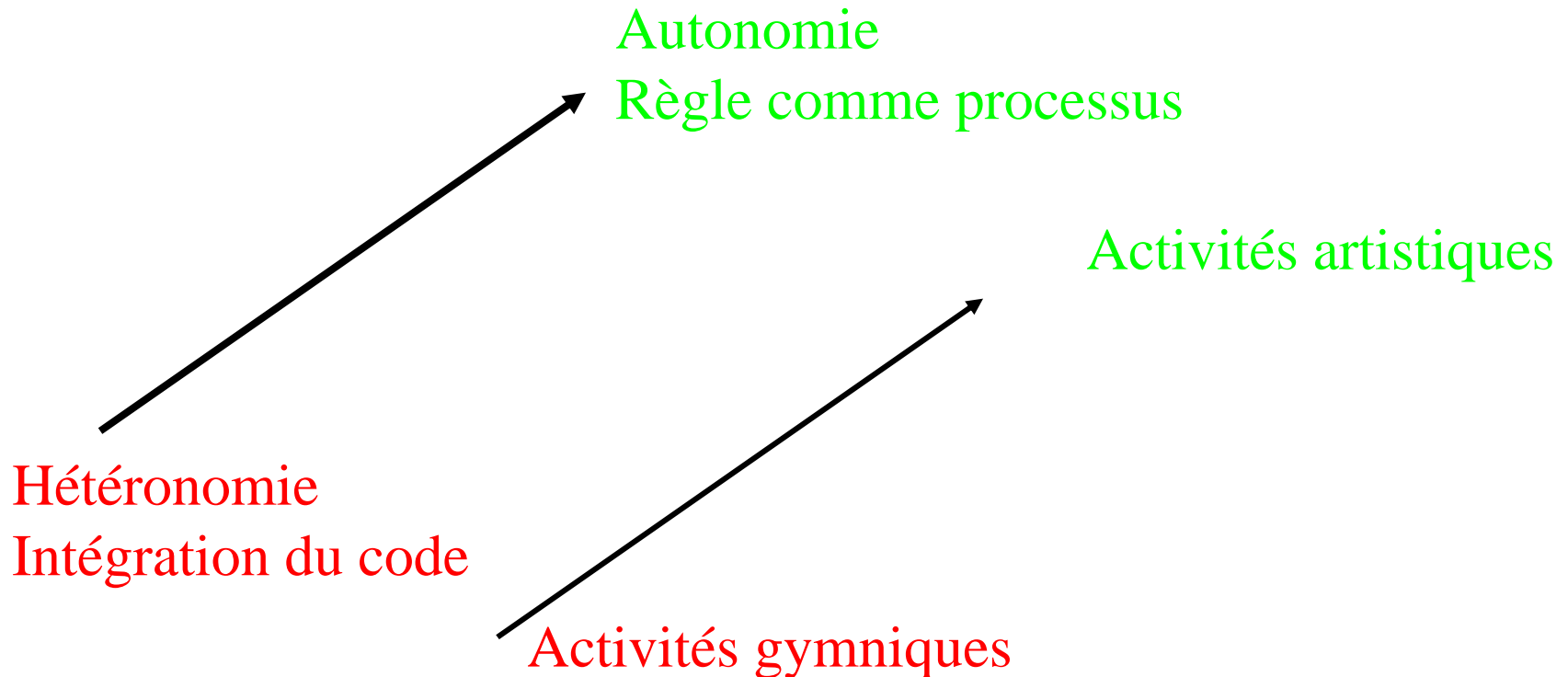
Si on conçoit que les règles des APSA ont des vertus éducatives, notamment dans l'accès à l'autonomie

Si on conçoit que l'autonomie ne se décrète pas mais s'apprend, **si** l'on s'appuie sur le schéma de Jacques Méard et Stéphano Bertone qui classe les niveaux d'attribution de sens à la règle par l'élève



Avec tous ces SI....on pourrait penser qu'il suffirait de faire jouer les élèves avec la règle qui conditionne les activités sociales gymniques et artistiques pour les aider à construire leur autonomie.

Nous pourrions alors procéder au second schéma suivant :

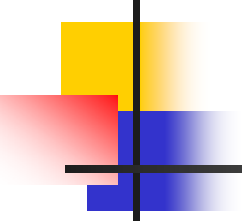




Mais nos deux schémas théoriques sont
faux!!!

Le 1er schéma ne décrit pas la réalité
des pratiques sociales.

et le second ne supporte pas la réalité
professionnelle...



Notre premier schéma est donc à relativiser : l'activité humaine ne supporte pas les clivages des classifications, elle est bien trop complexe.

En effet, l'étude diachronique et synchronique des pratiques sociales nous montre que les activités gymniques et artistiques sont polymorphes et ont un rapport à la règle particulier en fonction des intentions des acteurs et des valeurs qu'ils véhiculent.

Ex : les gymnastiques et la danse sportive

Ex la danse et le cirque et leurs contraintes matérielles et commerciales.

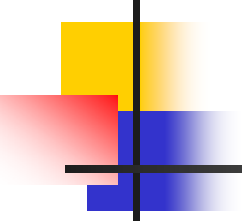


Notre second schéma ne supporte pas plus la réalité ici professionnelle.

Nous savons tous que l'intégration de la règle par l'élève ne dépend pas uniquement de l'APSA de référence et de son règlement. Il ne suffit pas d'enseigner une APSA, pour que d'emblée la règle soit respectée, comprise, intégrée, négociée, proposée.

L'enseignant propose des formes de pratiques scolaires « sous influence »...

la 1ère des influences étant les élèves!



L'enseignant d'EPS prend des distances avec les APSA de référence, n'hésite pas à faire des grands écarts avec celles-ci, il compose et propose des formes scolaires particulières.

Regardons de plus près les APGA dans l'EPS de notre académie



constat

Les activités gymniques sont programmées sous des formes différentes, originales avec un pourcentage encore « confortable ».

Par contre les APA sont peu enseignées et sous des formes qu'il nous faut essayer d'analyser

Quatre stratégies repérées chez l'enseignant



1ère stratégie :

Il n'enseigne pas les APA... La peur de la page blanche est indicible. Quelle règle donner à l'élève puisqu'il n'y en a pas!



2nd stratégie

Il classe d'emblée les activités gymniques(ex: gymnastique acrobatique ou fitness) dans le groupement APA.

Ici les normes sont écrites, ce sont celles de l'esthétique classique. Les normes sont facilement identifiables.

Mais les activités gymniques ne sont pas artistiques...!



3ème stratégie

: Il réalise des « métissages de pratiques » ex: la gymnastique acrobatique « revisitée » : des porters qui se veulent signifiants qui se confronte avec les règles d'un code de pointage.

Il adopte une démarche artistique en adoptant des formes gymniques.



4ème stratégie

Il enseigne les APA

De plus en plus sous la forme des arts du cirque :

Avec pour référent le cirque traditionnel :
ici la règle dominante est celle de la performance (jeux
d'exploits physiques: plus haut, plus fort, plus vite...)

Ou pour autre référent le cirque contemporain ou au même
titre que la danse contemporaine: la règle c'est l'artiste qui se
la construit progressivement.

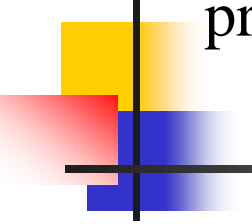
Discussion



41 appellations différentes pour désigner les pratiques artistiques scolaires

41 appellations pour désigner les pratiques gymniques scolaires.

Deux groupements polymorphes qui montrent la réalité professionnelle de notre académie.



Nous pouvons nous réjouir de cette richesse professionnelle déployée face aux difficultés d'enseigner.

Mais nous ne pouvons pas faire l'économie de ce questionnement :

Pouvons nous identifier clairement ce que nous enseignons dans les APGA?

Pouvons nous identifier et pointer ce que nos élèves apprennent dans les APGA?

Y voir un peu plus clair dans nos pratiques quotidiennes en analysant notamment leur rapport à la règle, peut être nous semble t'il un outil intéressant.